



deux salariés se battent apres les heures de trav

Par **sagesse rebelle**, le **03/12/2012** à **15:53**

Deux salariés se battent après les heures de travail, et sur les lieux de travail.
Sont ils sélectionnables ?

Quels sont leurs recours en cas de sanction.

a qui peuvent ils s'adresser

Par **P.M.**, le **03/12/2012** à **20:01**

Bonjour,

Je ne sais pas pourquoi ils seraient sélectionnables si c'est pour une ceinture noire de judo ou un titre de boxe ou de catch...

La contestation d'une sanction s'exerce d'abord auprès de l'employeur s'il y a matière puis ensuite devant le Conseil de Prud'Hommes...